



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a adopté, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 11^e jour du mois d'octobre 2023, **le règlement numéro 10-2023, intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 04-2009, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.**

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a fait publier un avis à la Gazette officielle du Québec en date du 16 décembre 2023 décrétant l'entrée en vigueur dudit règlement.

Toute personne, intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de Ville situé au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

DONNÉ à Saint-Basile, ce 22^e jour de décembre deux mille vingt-trois.

Manon Jobin
Directrice générale adjointe,
Trésorière-greffière par intérim